

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, BERNARD Elisabeth, BERNER Elodie, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusé : DALMASSO Nicolas

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Point sur le dossier assainissement

Le Maire expose les différentes possibilités de création d'une nouvelle station d'assainissement :

- On fait une station d'épuration à Merley (si autorisation de rejeter dans la Cosne ou dans le Doubs). Le coût sera élevé car la zone est inondable et surtout si le rejet doit se faire dans le Doubs. Le coût d'exploitation sera également très important.
- On construit une nouvelle lagune avec filtre planté de roseaux, en secteur non inondable, lieudit «Saugy», avec obligation de remonter les effluents par pompage et rejet dans le Doubs. Le coût d'exploitation risque d'être moins important.
- On construit une nouvelle lagune sur une parcelle au lieudit «Les Haies de Loup» avec les mêmes obligations que précédemment mais plus près du Doubs. Par contre, la parcelle sera en partie traversée par la nouvelle conduite de gaz (GRTgaz).

Un tableau récapitulatif sera préparé par le Cabinet BEREST, pour une présentation lors du prochain Conseil Municipal de décembre.

Présentation des travaux d'aménagement de la rue du Bourg

Le Maire présente le plan corrigé des travaux d'aménagement de la rue du Bourg pour la mise aux normes handicap. L'appel d'offres a été lancé. L'ouverture des plis est prévue le lundi 16 novembre à 18h et le début des travaux pour début décembre. Le montant restant à la charge de la commune sera de l'ordre de 130 000 €.

Décision Modification n°3 - Emprunt à réaliser

Les travaux d'aménagement de la rue du Bourg sont estimés à 200 000 € HT, subventionnés à hauteur de 75 000 €. Il convient de modifier les comptes du Budget 2015 en inscrivant les nouveaux crédits, qui feront l'objet d'une Décision Modificative.

Pour financer ces travaux de la rue du Bourg, la commune de CIEL aura recours à l'emprunt. Plusieurs banques ont été sollicitées. Après délibération, le Conseil Municipal opte pour le Crédit Agricole Centre-Est pour un emprunt de 200 000 €, sur 15 ans avec un remboursement trimestriel, à taux fixe de 1,64%. M. Jean-Louis BONNOT, salarié de cette banque, n'a pas participé au vote de cette délibération.

Projet de construction du local commercial

M. GILLERON de l'Agence Technique Départementale a présenté le dossier de construction du local commercial sur le terrain rue de la Bretonnière, d'une superficie totale de 269 m² avec une surface de vente de 170 m², pour un coût total de 494 911,20 €TTC.

La consultation pour le choix d'un architecte sera lancée en novembre, pour avoir un plan définitif pour mars. L'appel d'offres pour les entreprises sera lancé en mai ou juin, pour un début des travaux courant l'été 2016 et une fin de chantier début 2017. Les travaux de VRD de toute la zone seront réalisés entre janvier et mars 2016.

Vente de terrain à l'OPAC

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du secteur de la Bretonnière a été confié à l'OPAC de Saône et Loire dans le cadre d'une convention d'aménagement en date du 23 juillet 2015 et que celui-ci doit être propriétaire du terrain pour l'aménager.

Le Conseil Municipal donne toute autorisation au Maire pour signer l'acte de vente d'une partie de la propriété rue de la Bretonnière à l'OPAC, pour l'euro symbolique avec dispense de règlement.

Modification du tarif des locations de salle

Une commission sera chargée d'analyser les tarifs de location des salles des fêtes des communes environnantes. Les résultats des réflexions des membres de cette commission seront présentés au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion, afin de délibérer sur les futurs tarifs.

Recrutement de deux agents recenseurs et fixation de leur rémunération

Le prochain recensement de la population de CIEL aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. Pour cela, la commune est tenue de recruter deux agents recenseurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à chacun, une somme forfaitaire brute de 900 €.

Adoption des statuts modifiés du Syndicat des Eaux de la Région de Verdun

M. le Maire expose que, suite à la fusion des communes de CLUX et de LA-VILLENEUVE au 1^{er} janvier 2015, le Syndicat des Eaux de la Région de Verdun doit modifier ses statuts notamment l'article n°1 pour y inclure cette nouvelle commune. L'article 6 concernant la composition du Bureau du Syndicat doit être également modifié. Le Conseil Municipal donne son accord pour la modification des statuts du Syndicat des Eaux, comme exposé ci-dessus.

Convention avec le Syndicat des Eaux de la Région de Verdun

Le siège social du Syndicat de Eaux étant à la Mairie de CIEL, une convention entre les deux parties avait été signée en mars 2009 pour la mise à disposition de locaux, matériel informatique, matériel bureautique, moyennant une redevance annuelle de 500 €, frais de timbres inclus. M. le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser la dite-convention. Et après en avoir délibéré, il décide de porter la redevance annuelle à 1 000 €, à compter du 1^{er} janvier 2016 et donne tout pouvoir au Maire pour signer cette nouvelle convention.

Conventions de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse

Dans son rapport sur la mutualisation des services en date du 19 décembre 2014, le Président de la CC Saône Doubs Bresse préconisait la mise en place de groupement de commandes entre la CC et les communes membres : l'un pour le marquage au sol et l'autre pour la fourniture de papeterie. La Communauté de Communes, coordonnateur des groupements, sera en charge de la passation des marchés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'adhésion aux groupements de commandes pour la passation des marchés publics de marquage au sol et de fourniture de papeterie et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents s'y rapportant.

Approbation du rapport de la CLECT et des attributions de compensation pour 2015

Le Conseil Communautaire avait opté par délibération en date du 7 janvier 2014, le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place. Le Maire présente le rapport de la CLECT et les attributions de compensation pour 2015. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport et les attributions de la CLECT.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) demande la couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI FP) de 20 000 habitants au moins, la diminution du nombre des syndicats de communes et syndicats mixtes. M. le Maire présente aux conseillers le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI). La CC Saône Doubs Bresse n'a pas été obligée d'étendre son territoire, n'atteignant

pas le seuil de 20 000 habitants car elle résulte déjà de la fusion de deux Communautés de Communes et seulement depuis le 1^{er} janvier 2014. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au SDCI.

Tours de garde des élections régionales des 6 et 13 décembre

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. La tenue du bureau de vote pour ces deux jours a été établie. Un exemplaire de ces tableaux sera envoyé à chaque conseiller.

Cérémonie du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre aura lieu au Monument aux Morts à 11h30. Les enfants des écoles viendront chanter la Marseillaise.

Questions diverses

La trésorerie de VERDUN-SUR-LE-DOUBS sera fermée définitivement au 1^{er} septembre 2016. Le Conseil Municipal a choisi de se rapprocher de la Trésorerie de PIERRE-DE-BRESSE.

Les vœux du Maire sont prévus le vendredi 22 janvier 2016 à 18h30.

A CIEL, le 5 novembre 2015

Le Maire,